



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1308**

**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 21 novembre 2022, le conseil a adopté le règlement suivant:

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1308 RÉGISSANT LA DISTRIBUTION D'OBJETS À USAGE UNIQUE**

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

La greffière et directrice des services juridiques,

***Original signé par***

Me Nathalie Bohémier  
greffe@ville.mascouche.qc.ca